



Caterpillar : licencié(e)s par une multinationale, exclu(e)s par l'État, une même violence ?

LST, 30 septembre 2016

Le débat Caterpillar, côté face

Les licenciements actuels de 2000 travailleurs chez Caterpillar suscitent de nombreux débats.

Le monde politique s'indigne et s'active pour tenter d'obtenir de la direction américaine un revirement dans la décision de fermer le site de production de Gosselies.

Il ne s'agit pas ici d'ajouter des nouvelles informations sur la manière dont les travailleurs sont sans pouvoir face aux décisions d'une direction lointaine ou la manière dont les bénéficiaires sont évacués vers d'autres paradis.

On ne peut que constater ici qu'une « sécurité d'existence » à travers un emploi dépend des décisions d'un groupe qui organise l'optimisation des profits de l'entreprise dans le cadre ses implantations mondiales. Il s'agit d'attirer les investisseurs friands de dividendes dans un système financier profondément affecté par les logiques spéculatives.

Le débat Caterpillar, côté oublié

Nous voudrions mettre en évidence deux pratiques qu'il est important de mettre en relation et risquent de passer inaperçues dans le flot des débats.

D'une part, une grosse **entreprise licencie des travailleurs** et d'autre part, **l'État exclut des chômeurs(euses)**.

Exclu d'un emploi, exclu du chômage, on tente de s'adapter, de réagir, et bien souvent après le temps passé, il reste un vague souvenir de cette violence permanente d'un système qui exploite les peuples de manière outrancière pour le profit d'une minorité.

La banalisation de ce qui est intolérable fait son travail de destruction de la volonté de lutter et de soutenir des solidarités indispensables. Bien vite la victime sera jugée coupable de sa situation du : « les travailleurs Belges sont trop coûteux », et puis on en viendra à oublier l'indignation et la révolte indispensables devant 30.000 personnes en recherche d'emploi exclues de manière définitive des allocations de chômage.

Du statut de victime d'un système ultra-concurrentiel...

Il y a ...

... La réaction immédiate du "patron" de la SONACA, Bernard Delvaux, publiée dans Le Soir du 3 septembre 2016 suite à l'annonce de la fermeture de Caterpillar Gosselies est éclairante. Il souligne cette situation d'une concurrence mondiale terrible. On y apprend que l'entreprise publique SONACA a choisi de se développer en Roumanie où le salaire horaire est de 6€/h toutes charges comprises" (1). Alors qu'en Belgique, les salaires moyens de l'entreprise publique qu'il gère à Gosselies sont de +/- 32€/h. Il ne dit rien de la tension salariale entre son salaire et ce coût de 32€. Comme beaucoup, il falsifie la réalité des "cotisations sociales " sur le travail en les réduisant à de simples charges qui paraissent tellement peu utiles.

Ces constats nous amènent à redire que cette concurrence sur laquelle repose l'ensemble des activités de la planète est fondamentalement pipée et déloyale. Elle repose sur les tensions produites par une croissance des inégalités et les mécanismes d'une exploitation outrancière. La concurrence est l'opposé de la coopération.

... Les licenciements permanents dont on ne parle pas car ils se passent dans une relative discrétion. Des entreprises qui ferment écrasées par une concurrence débridée. Victimes de ce qu'on appelle la « concurrence déloyale », le dumping social qui pour une bonne part est institutionnalisé. Une réalité que les plus pauvres dénonçaient clairement dans le Rapport Général sur la Pauvreté en 1992-94 (2).

... Les postes de travail supprimés ou ceux qu'on ne renouvelle pas dans les services publics du fait des restrictions budgétaires imposées.

... au statut d'exclu(e) du chômage, jugé(e)s coupable de 'profiter' de la solidarité

Il y a aussi ...

... Les exclusions décidées en 2012 du droit aux allocations de chômage de milliers de personnes qui recevaient les allocations d'insertion de l'ONEM. Cette limitation des allocations à 3 ans ouvre plus largement la porte vers une limitation dans le temps des allocations de chômage. Ces exclusions entraînent des conséquences dramatiques pour de nombreuses personnes et familles. C'est aussi l'exclusion de nombreuses couvertures de la Sécurité sociale.

L'application de cette législation débute donc en janvier 2015, accompagnée de mouvements opposés à cette législation et de diverses résistances organisées par les syndicats et des collectifs d'associations. Tous ces mouvements n'ont pas arrêté le « rouleau compresseur », d'État cette fois, et qui répond à des logiques semblables à celles des décideurs de Caterpillar.

¹ Le Soir des 3 et 4 septembre, p6.

² Cf. le [Rapport Général sur la pauvreté](#), 1994 et documents publiés par LST sur les dérégulations et l'utilisation des plus pauvres dans des emplois hors normes (voir http://www.mouvement-lst.org/theme_emploi.html).

Pour rappel, pour les seules exclusions des allocations d'insertion, on peut estimer la réalité suivante :

..." en 2012, le gouvernement Di Rupo avait limité à trois ans la durée durant laquelle on peut bénéficier des allocations d'insertion (lire les Repères ci-contre).

Logiquement, les premières exclusions se sont produites le 1er janvier 2015. Et elles ne vont plus s'arrêter. En 2015, près de 30 000 personnes ont été exclues. Fin 2016, on sera à 50 000, assure la FGTB. " (³)

Licenciements privés, exclusion du chômage par l'État : une même violence

Notre choix de remettre en lumière ces éléments, permet d'insister une fois encore sur ces logiques qui poussent chaque jour un nombre croissant de personnes et de familles dans une insécurité d'existence extrême et pour beaucoup la misère.

Tantôt ces violences sont mises en œuvre par des entreprises privées, tantôt par les pouvoirs publics. Elles sont intimement liées, tout comme l'extrême pauvreté et l'accumulation sans limite pour certains constituent les deux faces d'une même pièce.

Puissent des luttes et résistances communes mettre au grand jour ce qui produit de telles violences et apporte l'espérance que, peut-être, des choses peuvent changer.

Propos partagés par Pascal et Luc

³ Chiffres FGTB repris par La Libre dans son dossier : Les exclus du chômage, commune par commune (Carte interactive), Laurent Gérard, Publié le jeudi 28 avril 2016 à 06h14 - Mis à jour le mercredi 11 mai 2016.